

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilletton une question demandant au gouvernement comment il comptait réduire les temps d'attente pour les chirurgies de la cataracte.

En raison de la pandémie de COVID-19, les délais d'accès à plusieurs types de chirurgie se sont allongés. En effet, les établissements ont délesté plusieurs activités, incluant certaines interventions chirurgicales dites électives et non urgentes. Aussi, chaque établissement a mis en place un comité pour s'assurer que les interventions chirurgicales soient priorisées en fonction de la condition clinique des usagers. Bien que certains délais aient augmenté, dans le contexte, l'accès demeure acceptable pour un grand nombre de patients.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le délai d'attente moyen pour une chirurgie de la cataracte est actuellement de 12 semaines. Des partenariats avec des centres médicaux spécialisés ont également permis de pratiquer certaines interventions mineures hors de l'hôpital depuis le début de la pandémie, dont les chirurgies de la cataracte.

À mesure que les ressources seront de retour dans les départements périopératoires et que le délestage sera moins important, l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux reprendra un niveau d'activités chirurgicales plus adéquat. Cette reprise des activités permettra de relancer les projets d'optimisation des trajectoires chirurgicales et de priorisation des patients hors délais, notamment en ce qui concerne les patients en attente de plus d'un an et depuis plus de six mois pour certaines interventions (hanche, genou et cataracte).

... 2

Enfin, soyez assuré tous les efforts sont mis en place pour diminuer les délais d'attente en chirurgie et pour permettre aux patients d'avoir accès à des services de qualité.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 22-MS-01287